

## SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N<sup>o</sup> 00-02

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil, par l'entremise de ses représentants suppléants, s'est réuni à Montréal les 10 et 11 février 2000. M. William Nitze des États-Unis, présidait la séance, alors que M<sup>me</sup> Norine Smith et M. José Luis Samaniego représentaient respectivement le Canada et le Mexique. M<sup>me</sup> Regina Barba représentait le CCPM et la directrice exécutive, M<sup>me</sup> Janine Ferretti, représentait le Secrétariat. Le secrétaire du Conseil, M. Marc Paquin, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat participaient également à cette séance (voir la liste des participants à l'annexe A).

#### **Point 1 Réunion avec le Groupe de travail sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation sur l'environnement**

Les représentants suppléants rencontrent le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation sur l'environnement afin d'examiner les activités de ce dernier. La réunion débute par des exposés des membres du Groupe de travail sur leurs activités courantes et leurs réalisations, et ils sont suivis d'une discussion entre les représentants suppléants et les membres de ce groupe.

#### **Point 2 Adoption de l'ordre du jour**

Les représentants suppléants adoptent l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour adopté figure à l'annexe B.

#### **Point 3 Compte rendu de la directrice exécutive**

Conformément aux Règles de procédure du Conseil, la directrice exécutive met les représentants suppléants au courant des activités du Secrétariat, y compris de l'état des communications visées à l'article 14 de l'ANACDE, et elle souligne les questions qui réclament l'attention du Conseil. Les notes de la directrice exécutive figurent à l'annexe C.

#### **Point 4 Compte rendu de la présidente du CCPM**

La présidente du CCPM, M<sup>me</sup> Regina Barba, met les représentants suppléants au courant des activités du Comité. Elle les invite à approuver les éléments en suspens du Plan de programme pour 2000 à 2002 afin de pouvoir le publier le plus tôt possible. Elle se dit heureuse que les dates de la prochaine session ordinaire du Conseil aient été confirmées, en souhaitant que le lieu où elle se tiendra soit connu sous peu, d'autant plus que la région envisagée (Baltimore / Annapolis) est accessible au public, et ce, autant physiquement que financièrement.

Au sujet de la communication de l'organisation *Friends of the Oldman River*, déposée en vertu de l'article 14 de l'ANACDE, M<sup>me</sup> Barba exprime l'espoir du Comité que cette question soit

finaleme nt résolue au cours de la réunion, par respect pour l'auteur de la communication qui, à juste titre, est censé recevoir une réponse dans un délai raisonnable. Elle dit en outre espérer que cette décision sera transparente et qu'elle n'infirmera pas l'autonomie du Secrétariat.

En ce qui concerne les discussions des Parties sur l'élaboration de directives concernant la constitution des dossiers factuels, M<sup>me</sup> Barba rappelle respectueusement aux représentants suppléants l'avis du CCPM selon lequel il faudrait acquérir plus d'expérience dans le cadre du processus relatif aux dossiers factuels avant d'envisager d'y apporter des changements.

La présidente du CCPM fait ensuite part de la décision du Comité de choisir les « nouvelles tendances en Amérique du Nord » comme thème des réunions publiques qu'il tiendra cette année avec les Comités consultatifs nationaux (CCN) et les Comités consultatifs gouvernementaux (CCG).

En dernier lieu, elle presse les États-Unis et le Canada de finir de combler les postes vacants au sein du CCPM afin que celui-ci puisse entreprendre l'année 2000 en étant au complet.

#### **Point 5 Adoption des comptes rendus sommaires**

Les représentants suppléants adoptent les comptes rendus sommaires des sessions n<sup>os</sup> 99-11, 99-12 et 00-01.

#### **Point 6 Adoption du Plan de programme pour 2000 à 2002 et des Programme et budget pour 2000**

Les représentants suppléants adoptent le reste des projets du Plan de programme pour 2000 à 2002.

Ils sont ensuite mis au courant de l'état des discussions des Parties concernant l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET) et des négociations sur des règles de procédure types qui régiront le règlement des différends, conformément à la partie V de l'ANACDE.

#### **Point 7 Session ordinaire du Conseil 2000**

Les représentants suppléants examinent l'ébauche de l'ordre du jour et s'entendent sur la formule globale du programme provisoire de la session ordinaire du Conseil de 2000. Ils étudient également une formule pour la partie publique de la session du Conseil et l'adoptent. Ils chargent le Comité permanent général (CPG) d'analyser et d'approuver les documents qui seront transmis au public le 1<sup>er</sup> mars 2000 au plus tard.

#### **Point 8 Articles 14 et 15 de l'ANACDE**

##### **Point 8.1 Communication n° 97-006 : *Friends of the Oldman River***

Les représentants suppléants examinent la note que le Secrétariat a fait parvenir au Conseil, en vertu du paragraphe 15(1) de l'ANACDE, pour lui indiquer qu'il estime que la communication n° 97-006 justifie la constitution d'un dossier factuel. Étant donné que les Parties sont encore en train d'examiner activement la note du Secrétariat, ils décident de reporter à la prochaine session leur décision à ce sujet. Ils conviennent en outre de faire connaître aux auteurs de la communication à quel étape de son traitement celle-ci est rendue.

La présidente du CCPM indique qu'elle soumettra ces questions à l'examen des membres du Comité au cours de leur prochaine réunion dans la perspective de formuler un avis au Conseil.

### **Point 8.2 Communication n° 97-003 : Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)**

Les représentants suppléants examinent la note que le Secrétariat a fait parvenir au Conseil, en vertu du paragraphe 15(1) de l'ANACDE, pour lui indiquer qu'il estime que la communication n° 97-003 justifie la constitution d'un dossier factuel. Étant donné que les Parties sont encore en train d'examiner activement la note du Secrétariat, ils décident de reporter à la prochaine session leur décision à ce sujet.

### **Point 8.3 Allégations de confidentialité et directives sur la constitution des dossiers factuels**

Les représentants suppléants conviennent de poursuivre leurs discussions sur ces sujets au cours de leur prochaine session en se penchant sur trois questions.

### **Point 9 Demandes de renseignements du public en vertu de l'article 10(6) de l'ANACDE : Methanex**

Une ébauche révisée de la lettre répondant à la demande de renseignements formulée par la société Methanex est soumise à l'examen des Parties. Bien que les Parties ne sont pas en mesure de parachever l'ébauche de la lettre, elles conviennent de s'efforcer de le faire sans délai.

### **Point 10 Questions administratives**

#### **Point 10.1 Nomination de nouveaux membres au sein du Comité de sélection du FNACE**

Le Canada et les États-Unis indiquent qu'ils ont respectivement accompli des progrès en vue de nommer de nouveaux membres au sein du Comité de sélection du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE).

#### **Point 10.2 Remboursement de taxes**

Le Canada assure les Parties qu'il fait tout en son pouvoir pour qu'une entente soit conclue au plus tôt entre le gouvernement du Québec et la CCE.

En ce qui concerne les taxes des employés américains de la CCE, les États-Unis mentionnent que le Secrétariat leur a fait parvenir l'information demandée et qu'ils poursuivent leur étude du dossier.

**Point 11 Autres questions**

Aucune autre question ne fait l'objet d'un examen sous ce point.

**Point 12 Prochaine session des représentants suppléants**

Les représentants suppléants conviennent de se réunir les 12 et 13 avril 2000 à un endroit à déterminer, et de tenir à nouveau une session au Mexique, au mois de mai, parallèlement à la réunion des fonctionnaires de l'environnement et du commerce, à une date à déterminer, avec leurs homologues du commerce.

Les représentants suppléants décident également qu'au cours de leur prochaine session, la discussion sur le programme sera axée sur les questions liées aux polluants et à la santé.

**Point 12 Levée de la séance**

Le président lève la séance.

Rédigé par Marc Paquin  
Secrétaire du Conseil

SESSION 00-02 DES REPRÉSENTANT SUPPLÉANTS  
Montréal, Canada, les 10 et 11 février 2000

**Délégations**

CANADA

**Représentant suppléant** Norine Smith (Environment Canada)  
Christine Guay (Environment Canada)  
Jenna MacKay-Alie (Environment Canada)  
Ron Burnett (Environment Canada)  
Rita Cerutti (Environment Canada)  
Denis Langlois (DFAIT)  
Carol Smith-Wright (DFAIT)  
Victoria Berry (Environment Canada)  
Jean Couture (Ministère de l'environnement du Québec)

MÉXIQUE

**Représentant suppléant** José Luis Samaniego (Semarnap)  
Mario Aguilar (Semarnap)  
Véronique Déli (Semarnap)  
Luis Gonzales (Secofi)  
Hector Márquez (Secofi)

ÉTAT UNIS

**Représentant suppléant** William Nitze (EPA Office of International Activities)  
Lorry Frigerio (EPA Office of International Environmental Policy)  
Anne Rowley (International Environmental Law Office)  
Milton Drucker (Department of State)  
Laura Lochman (Department of State)  
Russell Smith (Department of State)

CCPM

Jonathan Plaut (Chair of JPAC)  
Manon, Pepin (JPAC Coordinator)  
Lorraine Brooke (Consultant)

**ÉBAUCHE DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE  
DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 00-02**

Se tiendra au Secrétariat de la CCE  
le jeudi, 10 février 2000 de 9 h 30 à 19 h 00  
et le vendredi 11 février 2000, de 8 h 30 à 15 h 30

- Point 1 Réunion avec le Groupe de travail sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation sur l'environnement
- Point 2 Adoption de l'ordre du jour
- Point 3 Compte rendu de la directrice exécutive
- Point 4 Compte rendu du président du CCPM
- Point 5 Adoption des comptes rendus sommaires
- Point 6 Adoption des activités en suspens du plan de programme pour 2000 à 2002
- Point 7 Session ordinaire du Conseil 2000
- Point 8 Articles 14 et 15 de l'ANACDE
- Point 9 Demandes de renseignements du public relativement à l'article 10(6) de l'ANACDE
- Point 10 Questions administratives
- Point 11 Autres questions
- Point 12 Prochaine session des représentants suppléants
- Point 13 Levée de la séance

Note : Un dîner privé pour les représentants suppléants, la présidente du CCPM et la directrice exécutive se tiendra le jeudi à 19 h 30 au restaurant Les Continents, de l'hôtel Intercontinental.

**SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 00-02  
ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

**Point 1 Réunion avec le Groupe de travail sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation sur l'environnement**

Une réunion conjointe avec le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale se tiendra le jeudi, 10 février de 9 h 30 à 11 h 00, afin de discuter de la mise en œuvre du programme Droit et politiques de l'environnement, incluant les considérations budgétaires.

**Point 2 Adoption de l'ordre du jour**

Conformément au paragraphe 9(6) de ses Règles de procédure, le Conseil doit adopter l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. Les représentants suppléants sont invités à adopter l'ordre du jour de la séance.

DOCUMENT :

- Ordre du jour provisoire annoté (distribué le 8-02-00) C/C.01/00-02/AGEN/01/Rev.2

**Point 3 Compte rendu de la directrice exécutive**

Aux termes du paragraphe 5(3) des Règles de procédure du Conseil, la directrice exécutive peut faire des exposés oraux ou écrits au Conseil. La directrice exécutive mettra donc les représentants suppléants au courant des activités du Secrétariat et soulignera les questions qui réclament l'attention du Conseil.

DOCUMENT :

- Notes de la Directrice Exécutive (à distribuer)

**Point 4 Compte rendu du président du CCPM**

La présidente du CCPM mettra les représentants suppléants au courant des activités du Comité.

DOCUMENTS :

- Bulletin du CCPM et ordre du jour provisoire de la session publique du CCPM prévue au mois de mars à Guadalajara (distribué le 2-02-00)

**Point 5 Adoption des comptes rendus sommaires**

Conformément à l'article 11 des Règles de procédure du Conseil, la directrice exécutive a rédigé les comptes rendus sommaires des sessions 99-11, 99-12 et 00-01 des représentants suppléants. Aux termes du même article, les intervenants ont la possibilité d'apporter des corrections à leurs

observations avant que les comptes rendus soient définitivement adoptés par le Conseil. Les représentants suppléants sont invités à examiner et à adopter les comptes rendus sommaires.

**DOCUMENTS :**

- a) Compte rendu sommaire de la session n° 99-11 (distribué le 4-02-00) C/C.01/99-11/SR/01/Rev.2
- b) Compte rendu sommaire de la session n° 99-12 (distribué le 7-02-00) C/C.01/99-12/SR/01-Rev.1
- c) Compte rendu sommaire de la session n° 00-01 (distribué le 13-01-00) C/C.01/00-01/SR/01

**Point 6 Adoption des activités en suspens du plan de programme pour 2000 à 2002**

Les représentants suppléants sont censés examiner et approuver les projets en suspens du plan de programme pour 2000 à 2002.

**DOCUMENT :**

- a) Bilan des décisions relatives au point 4 de la session des représentants suppléants no 00-01 (distribué le 13-01-00)
- b) Note de service de la directrice exécutive aux représentants suppléants en date du 20 janvier 2000 (distribuée le 20-01-00)

**Point 6.1 Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (00.03.05)**

Discussion sur l'activité 5.

**DOCUMENT :**

- a) Description de projet révisée, rev. 5 (distribuée le 14-01-00)
- b) Texte proposé par le Canada (voir courriel du Canada en date du 26-01-00)

**Point 6.2 Gestion rationnelle des produits chimiques (00.03.04)**

Discussion de l'activité 1 et 2, si nécessaire.

**DOCUMENT :**

- a) Description de projet révisée (distribuée le 31-01-00)

**Point 6.3 La santé des enfants et l'environnement**

Discussion portant sur la description de projet révisée, si nécessaire.

**DOCUMENT :**

- a) Description de projet révisée (distribuée le 14-01-00)

**Point 6.4 Coopération dans le domaine de la protection des écosystèmes marins et côtiers d'Amérique du Nord**

Révision du montant du budget, si nécessaire.

## **Point 7 Session ordinaire du Conseil 2000**

Les Parties sont invitées à entamer les discussions relatives à la préparation de la VII<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil prévue les 12 et 13 juin 2000 aux États-Unis. Le pays hôte (États-Unis) est censé confirmer le lieu de cette session ordinaire. Unis).

Comme un examen du programme et du format de la portion publique est nécessaire en vue de la distribution de l'information pertinente au public, prévue au plus tard le 1er mars 2000, les Parties sont conviées à examiner le programme général et à discuter du format de la portion publique de la session.

Les Parties sont également conviées à échanger leurs points de vue sur l'ordre du jour provisoire et le forum de la CCE portant sur la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord.

### **DOCUMENTS :**

- a) Ordre du jour provisoire (distribué le 8-02-00) C/00-00/AGEN/01
- b) Programme générale (distribué le 7-02-00) C/00-00/PROG/01/Rev.4
- c) Chemin critique (distribué le 2-02-00) C/00-00/PLAN/01/Rev.1
- d) Note de service de la présidente du CCPM aux représentants suppléants en date du 21 janvier 2000 (distribuée le 21-01-00)
- e) Recommandation 99-12 du CCPM : Méthodes pour améliorer la partie publique de la session ordinaire du Conseil

## **Point 8 Articles 14 et 15 de l'ANACDE**

### **Point 8.1 Communication no. 97-006 : *Friends of the Oldman River***

Le 19 juillet 1999, le Secrétariat a fait savoir au Conseil qu'il estime que la communication déposée par l'organisation *Friends of the Oldman River* (SEM 97-006), concernant la manière dont le Canada applique ses lois, justifie la constitution d'un dossier factuel. En vertu du paragraphe 15(2) de l'ANACDE, le Conseil est censé décider, par un vote des deux tiers, si le Secrétariat doit constituer un dossier factuel à ce sujet.

Le Canada pourrait vouloir informer les Parties et le Secrétariat des développements dans l'affaire connexe portée devant la Cour fédérale du Canada.

### **DOCUMENT :**

- a) Détermination en vertu de l'article 15, en date du 19 juillet 1999
- b) Ébauche de la résolution du Conseil (sera distribuée par le Canada)

### **Point 8.2 Communication no. 97-003 : *Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)***

Conformément au paragraphe 10.2 des Lignes directrices, le Secrétariat a informé le Conseil, le 29 octobre 1999, qu'il estime que la communication 97-003 justifie la constitution d'un dossier factuel. Aux termes du paragraphe 15(2) de l'ANACDE, le Conseil, par un vote des deux tiers, peut donner instruction au Secrétariat de constituer un tel dossier.

DOCUMENT :

- a) Détermination en vertu de l'article 15, en date du 29 octobre 1999

### **Point 8.3 Confidentialité des renseignements**

Les représentants suppléants sont censés examiner les questions soulevées dans la note de service de la directrice exécutive en date du 13 octobre 1999 au sujet de la confidentialité des renseignements fournis au cours du processus entrepris aux termes de l'article 14 de l'ANACDE.

DOCUMENT :

- a) Note de service de la directrice exécutive aux représentants suppléants en date du 13 octobre 1999 au sujet d'un point supplémentaire à l'ordre du jour.

### **Point 9 Demandes de renseignements du public en vertu de l'article 10(6) de l'ANACDE : Methanex Corp.**

Les représentants suppléants sont invités à discuter et à parachever la réponse du Conseil aux lettres du 28 juin et du 28 décembre 1999 du Sierra Club du Canada, Conseil des Canadiens et Greenpeace Canada et coll. relativement au différend en matière d'investissement (visé par l'ALÉNA) mettant en cause la société Methanex et concernant un avis de la Californie annonçant le bannissement de l'éther méthyltertiobutylique comme additif dans l'essence afin de réduire la pollution de l'eau

DOCUMENTS :

- a) Version finale de l'ébauche de réponse (sera distribué par les États-Unis le 3-02-00)
- b) Lettre du Sierra Club du Canada, du Conseil des Canadiens et de Greenpeace Canada et coll. en date du 28 juin 1999
- c) Accusé de réception de la directrice exécutive de la CCE en date du 29 juillet 1999
- d) Lettre du Sierra Club du Canada, du Conseil des Canadiens et de Greenpeace Canada et coll. en date du 28 décembre 1999 concernant la communication déposée par Methanex Corp. en vertu de l'article 14 (distribuée le 31-12-99)

### **Point 10 Questions administratives**

#### **Point 10.1 Nomination de nouveaux membres au sein du Comité de sélection du FNACE**

Le Comité de sélection du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) est constitué de six membres, deux de chaque pays, que le Conseil a nommés le 2 mai 1996 pour un mandat de deux ans. Le quorum de ce comité est de quatre membres, dont au moins un de chaque pays. À l'appui de la note de service que le Secrétariat a transmis aux représentants

suppléants le 20 janvier 2000, le Canada et les États-Unis sont censés nommer un nouveau membre au sein du Comité le plus tôt possible. De plus, chacune des Parties est invitée à nommer un nouveau membre au sein du Comité avant la fin de l'année 2000.

**DOCUMENTS :**

- a) Note de service de la coordonatrice du FNACE aux représentants suppléants en date du 20 janvier 2000
- b) Lignes directrices relatives à l'administration et au financement du FNACE
- c) Appel de propositions préliminaires pour 2000

**Point 10.2 Remboursement de taxes**

En vertu de la résolution du Conseil n° 95-04, le Secrétariat a transmis aux Parties, le 28 avril 1999, pour fins d'examen et d'approbation, une version révisée du projet d'accord entre le gouvernement du Québec et la CCE concernant les immunités, les privilèges fiscaux et les autorisations. Le Canada est censé faire une mise à jour sur l'état d'achèvement de son processus d'examen et d'approbation dudit accord. Le gouvernement du Québec attend que cet accord soit signé pour rembourser à la CCE un montant de taxe de vente de 1 000 000 \$CAN environ, et pour officialiser les arrangements spéciaux concernant l'assurance-santé provinciale, les permis de conduire, le droit à l'éducation en anglais, etc.

**DOCUMENTS :**

- a) Projet d'accord entre le gouvernement du Québec et la CCE concernant les immunités, les privilèges fiscaux et les autorisations; ébauche révisée du 15 avril 1999 (distribuée le 28-4-99)
- b) Lettre du 17 mai 1999 d'Environnement Canada
- c) Lettre du 15 juillet 1999 de la Semarnap
- d) Résolution du Conseil n° 95-04

**Point 11 Autres questions**

Au moment d'établir le présent ordre du jour, le Secrétariat n'avait aucune question à inscrire sous ce point.

DOCUMENT : Aucun

**Point 12 Prochaine session des représentants suppléants**

Selon le projet de calendrier des sessions pour l'an 2000, la prochaine session des représentants suppléants se tiendra à Montréal les 12 et 13 avril 2000.

Selon la politique révisée de la CCE relative aux services d'interprétation lors des réunions, les représentants suppléants sont invités à évaluer les besoins en terme d'interprétation pour la session du 12 et 13 avril et indiquer s'il serait opportun de renoncer au service d'interprétation, dans l'une ou l'autre des langues officielles de la CCE, pour cette réunion.

DOCUMENT :

- Projet de calendrier des sessions des représentants suppléants  
(distribué le 8-02-00)

C/C.01/99-11/PLAN/01/Rev.6

**Point 13 Levée de la séance**

Le président est invité à lever la séance.

**Notes du compte rendu de la directrice exécutive**  
**Session des représentants suppléants**  
**des 10 et 11 février 2000**

**PROGRAMME**

*Environnement et commerce*

Permettez-moi de commencer en soulignant les progrès importants que les Parties ont réalisés au cours de la réunion que les fonctionnaires de l'environnement et du commerce ont tenu en décembre, en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE. Nous sommes convaincus que les quatre décisions qui y ont été prises constituent un pas notable en vue d'appliquer le genre de coopération institutionnelle que préconise ce paragraphe de l'accord parallèle à l'ALÉNA, à savoir : 1) que les Parties donneront au Secrétariat trois exemples chacune de la manière dont le principe de précaution est appliqué dans le cadre de leur réglementation nationale; 2) que le Secrétariat entreprendra des travaux techniques en matière d'écoétiquetage, et qu'il en rendra compte aux Parties au cours des prochains mois; 3) que la CCE se réunisse, au cours des prochains mois, avec les groupes de travail compétents de la Commission du libre-échange (CLÉ) de l'ALÉNA qui s'occupent d'étiquetage; 4) que la CCE organise un deuxième atelier d'experts en mai, au Mexique, immédiatement avant la prochaine réunion de ces fonctionnaires de l'environnement et du commerce.

Notre emploi du temps est très serré. Nous avons communiqué avec toutes les Parties afin que chacune d'elles nous fasse part des trois exemples en question. Je voudrais à nouveau mentionner que si vous voulez avoir quelque chose à examiner au mois de mai, il faudrait que vous nous fassiez parvenir ces exemples au cours des deux prochaines semaines. Cela s'applique également à l'organisation d'une réunion conjointe avec la CLÉ, ainsi qu'à celle d'un autre atelier. En ce qui nous concerne, nous allons de l'avant, comme cela nous a été demandé, en compilant des données techniques sur les critères des programmes d'écoétiquetage et d'homologation en Amérique du Nord. Plus vite nous fixeront une date pour cette réunion conjointe, mieux ça sera. M. Scott Vaughan a offert d'aider les Parties, si elles le désirent, à trouver des exemples dans leur pratique à l'échelle nationale.

Le deuxième point important dont je voudrais vous faire part concerne les préparatifs du Symposium sur les liens entre l'environnement et le commerce. La date limite de présentation des exposés est échue et nous commençons à examiner les propositions reçues. Je me permets de rappeler qu'au cours de discussions antérieures, le Canada et les États-Unis ont exprimé le désir de présenter un document dans le cadre de ce symposium. Je vous serais reconnaissante de nous dire si vous avez encore cette intention et, dans l'affirmative, de nous en mentionner le sujet ainsi que les méthodes appliquées. Je suggérerais, conformément aux règles établies, que les gouvernements qui désirent faire un exposé nous le fassent parvenir par écrit afin que les participants puissent en prendre connaissance avant la tenue du Symposium. J'espère avoir quelques dates à vous proposer au cours de la semaine prochaine; nous envisageons de tenir le Symposium durant la deuxième moitié d'octobre.

Voici quelques autres points. En premier lieu, les préparatifs de la réunion sur le café d'ombre, qui se tiendra à la fin mars à Oaxaca, vont bon train. Les différents acteurs au sein de ce marché font preuve de beaucoup d'intérêt et nous axerons les efforts sur l'étiquetage et l'homologation ainsi que sur la reconnaissance mutuelle et le financement. Nous accordons une grande importance à ce domaine, d'une part, parce que ce type de café représente indéniablement un marché important et qu'il constitue un exemple probant de la relation que la conservation de la biodiversité peut avoir avec l'utilisation durable, et, d'autre part, parce que les leçons tirées des travaux sur le café d'ombre sont fructueuses lorsque l'on examine d'autres liens qui font l'unanimité entre tous les intervenants. Il s'agit de l'objectif initial de ce projet. Dans un laps de temps très court, la CCE s'est mise à jouer un rôle important dans le domaine des biens et des services écologiques. À titre d'exemple, la semaine dernière, la société Dunkin Donuts nous a fait part de son intention de vendre éventuellement du café d'ombre dans ses milliers de succursales.

Nous envisageons la réalisation d'activités dans les domaines de l'écotourisme et du commerce des espèces sauvages, en bonne partie à la lumière de l'expérience que nous avons acquise relativement au café d'ombre. En ce qui concerne les espèces sauvages, il y a deux semaines, le groupe de travail gouvernemental a convenu que la CCE se penche sur la conservation et l'utilisation durable d'une espèce, le palmier, y compris son commerce, et nous sommes en train d'intégrer ces travaux à ceux portant sur la biodiversité.

En dernier lieu, il faut que vous sachiez que l'ébauche du rapport sur le Mécanisme de développement écologique (MDE) est censé être prêt au début d'avril. Nous commençons maintenant à voir à quel point les leçons tirées de l'établissement de ce rapport, lequel se concentre sur les possibilités qu'offre le MDE dans les secteurs de l'électricité, de la gestion des terres, notamment en foresterie et en l'agriculture, et de la sidérurgie, peuvent être intégrées dans les travaux de la CCE visant à cerner des possibilités financières dans le secteur de l'environnement.

### ***Biodiversité***

Les travaux progressent rondement en vue d'élaborer une approche stratégique applicable aux travaux de la CCE dans le domaine de la conservation de la biodiversité. Les Parties ont reçu la première ébauche d'un sommaire de rapport préliminaire, intitulé *Securing the Continent's Biological Wealth: Towards Effective Biodiversity Conservation in North America*. Ce rapport constitue le fondement analytique qui permettra d'élaborer la stratégie de la CCE relative à la conservation de la biodiversité. Les conclusions du rapport seront présentées aux fonctionnaires des trois organismes chargés des espèces sauvages à la prochaine réunion du comité trilatéral qui se déroulera au Texas, les 15 et 16 février. Ces fonctionnaires seront appelés à examiner les conclusions et les recommandations en vue de prioriser les étapes que propose le rapport. Une ébauche du rapport sur quinze espèces suscitant des préoccupations communes en matière de conservation sera également distribuée aux Parties et aux membres du comité trilatéral pour fin d'examen. Au cours de cette réunion, nous espérons cerner une série de mesures que la CCE pourrait prendre de concert avec le comité trilatéral. Au nombre des activités de la CCE qui feront l'objet d'un examen par les membres du comité trilatéral, on compte celles du Groupe d'étude sur

l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG) et du Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN).

Les trois comités nationaux sur l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) ont été constitués, et leurs dirigeants ont été nommés; ces comités sont largement reconnus au sein des ONG et des universités. Deux des trois coordonnateurs nationaux ont été nommés, il s'agit de M. Humberto Berlanga, l'ex-directeur du bureau des espèces sauvages au Mexique, et de M. David Pashley, le vice-président de l'organisation *American Bird Conservancy*. Au Canada, le directeur du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), M. Kenneth Cox, assume les fonctions de coordonnateur national en attendant que ce poste soit comblé. Voir la liste en annexe des membres des comités nationaux de l'ICOAN.

### ***Polluants et la santé***

Le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) a examiné les commentaires des ONG, des gouvernements étatiques et provinciaux et d'autres organismes sur l'ébauche du Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif au mercure, et y a apporté les dernières modifications. Le Secrétariat propose de présenter ce PARNA au public et de le publier officiellement lors de la session ordinaire du Conseil, au mois de juin.

Dans l'intervalle, les travaux de mise en œuvre de la première phase de ce PARNA sont en cours. L'*Instituto Nacional de Ecología* organise une réunion d'experts sur le mercure, à Querétaro, afin qu'elle coïncide avec la réunion du Groupe de travail sur la GRPC qui se tiendra également dans cette ville, parallèlement à la première réunion du groupe responsable de l'établissement d'un PARNA sur la surveillance et l'évaluation environnementales. La CCE travaille également de concert avec des fonctionnaires de l'Ontario et du Mexique afin de faciliter le prêt, à ce pays, de matériel de pointe pour épauler les efforts d'évaluation des concentrations de mercure sur son territoire.

Le groupe consultatif sur le projet de registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) se réunira à Arlington, en Virginie, le 28 février 2000. Il tiendra compte de l'opinion et des commentaires des représentants du secteur privé et des ONG dans le prochain rapport *À l'heure des comptes*.

La première conférence nord-américaine des gestionnaires étatiques et locaux du domaine de la qualité de l'air se déroulera en Caroline du Nord, au début d'avril. Outre le fait d'offrir aux fonctionnaires des trois pays chargés de la qualité de l'air d'examiner des questions importantes suscitant des préoccupations communes, cette conférence aidera la CCE à cerner des thèmes et des possibilités de coopération cadrant avec son programme de travail et dont elle pourrait tenir compte dans son plan de programme pour 2001.

### ***Droit et politiques de l'environnement***

Étant donné que le Groupe de travail sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale vous a déjà fait un exposé ce matin, je n'ai pas besoin de vous faire part des travaux qu'il accomplit.

### **État des communications visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE :**

L'état du traitement de treize communications est le suivant :

- Constitution d'un dossier factuel. Le Secrétariat est en train de constituer un dossier factuel, tel que l'en a chargé le Conseil, à la suite de la communication n° 97-001 émanant de *B.C. Aboriginal Fisheries Commission* et coll.
- Attente de directives du Conseil en vue de la constitution éventuelle de deux dossiers factuels.
- Le 19 juillet 1999, le Secrétariat a informé le Conseil qu'il estimait que la communication n° 97-006, émanant de *The Friends of the Oldman River*, justifiait la constitution d'un dossier factuel. Il lui a également signalé, en vertu du paragraphe 10(2) des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, avoir porté cet avis au registre des communications ainsi qu'au dossier public le 23 août 1999. Comme le prescrit le paragraphe 15(2) de l'ANACDE, « le Secrétariat constituera un dossier factuel si le Conseil, par un vote des deux tiers, lui en donne instruction ».
- Le 29 octobre 1999, le Secrétariat a informé le Conseil qu'il estimait que la communication n° 97-003, émanant du Centre québécois du droit de l'environnement, justifiait la constitution d'un dossier factuel. Il lui a également signalé, en vertu du paragraphe 10(2) desdites Lignes directrices, avoir porté cet avis au registre des communications ainsi qu'au dossier public le 3 décembre 1999. Comme le prescrit le paragraphe 15(2) de l'ANACDE, « le Secrétariat constituera un dossier factuel si le Conseil, par un vote des deux tiers, lui en donne instruction ».
- Examen de sept communications afin de déterminer si elles justifient la constitution d'un dossier factuel.  
Il s'agit : d'une communication visant le Canada (n° 98-004 / *Sierra Club of British Columbia* et coll.); d'une communication visant les États-Unis (n° 98-003 / *Department of the Planet Earth* et coll.); de cinq communications visant le Mexique (n° 97-007 / *Instituto de Derecho Ambiental*, n° 98-007 / *Environmental Health Coalition* et coll., n° 98-006 / *Grupo Ecológico Manglar A.C.*, n° 98-005 / *Academia Sonorense de Derecho Humanos*, et n° 97-002 / *Comité Pro Limpieza del Río Magdalena*). Toutes ces communications sont examinées en fonction de la réponse de chaque Partie visée afin de déterminer si elles justifient la constitution d'un dossier factuel. En vertu de l'alinéa 21(1)b) de l'ANACDE, le 13 septembre 1999, le Secrétariat a demandé des renseignements supplémentaires au Mexique concernant la communication n° 97-002 reçue du *Comité Pro Limpieza del Río Magdalena*, mais il n'a pas encore obtenu de réponse à ce sujet.

- Attente de la réponse d'une Partie à l'égard d'une communication. Les États-Unis sont censés fournir une réponse d'ici mars 2000 à la suite de la communication n°00-001 émanant de *Alliance for the Wild Rockies* et coll.
- Examen de deux communications en vertu du paragraphe 14(1) de l'ANACDE. Le 27 janvier 2000, M<sup>me</sup> Rosa María Escalante a déposé une communication (n°00-001) visant le Mexique que le Secrétariat est en train d'examiner afin de déterminer si elle satisfait aux critères énoncés au paragraphe 14(1). Le 18 octobre 1999, la société Methanex a déposé une communication (n°99-001) visant les États-Unis que le Secrétariat est en train d'examiner afin de déterminer si elle satisfait aux mêmes critères.

Le tableau en annexe illustre l'état du traitement de chaque communication.

### **FONDS NORD-AMÉRICAIN POUR LA COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE (FNACE)**

Depuis sa création, le FNACE a octroyé 127 subventions, pour un montant total de 4,8 millions de dollars américains, afin de réaliser des projets communautaires. Quatre-vingt-six d'entre eux ont été exécutés et 41 sont encore en cours. En 2000, il est prévu d'entreprendre une évaluation du FNACE et des projets qu'il a financés jusqu'à présent. Nous envisageons de faire part au Conseil des premiers résultats de cette évaluation lors de sa session ordinaire du mois de juin.

L'appel de propositions pour 2000 a été publié au début du mois de janvier. Les propositions peuvent être déposées jusqu'au 31 mars 2000 et elles doivent viser des projets ayant l'un des objectifs suivants : 1) La mise en relation de la conservation de la biodiversité avec le commerce de produits et de services écologiques; 2) L'élargissement de l'accès du public à l'information, aux processus décisionnels et à la justice environnementale relativement aux polluants et à la santé. Les subventions octroyées feront l'objet d'une annonce à la fin juin.

### **COMMUNICATIONS**

Je voudrais attirer votre attention sur l'établissement du rapport annuel. Étant donné que les Parties ont récemment approuvé le rapport annuel de 1998, nous sommes maintenant en mesure de le publier. Cela signifie que nous pourrions en expédier des exemplaires au tout début de mai 2000. Je sais que vous conviendrez que nous pouvons et devrions faire mieux en distribuant ce rapport plus rapidement. Un des plus importants facteurs du retard à publier nos rapports annuels est le non respect des échéances fixées en vue de fournir l'information à intégrer dans ces rapports et d'examiner leur contenu. Le calendrier d'exécution en annexe donne le détail des étapes d'établissement de ce rapport annuel de 1998. J'ai examiné le processus de publication avec des membres du personnel du Secrétariat, et le calendrier qu'il ont établi tient compte des contraintes temporelles auxquelles ont fait face les Parties, et il les pondère par la nécessité de publier les rapports annuels dans les délais prévus. Vous trouverez, ci-joint, le calendrier d'exécution du rapport annuel de 1999 que propose le Secrétariat. Étant donné que vous vous êtes engagés à respecter ces échéances, nous serons en mesure de publier ce rapport en décembre 2000.

Vous devez vous rappeler avoir reçu copie d'une lettre rédigée par huit organisations qui soulignaient leurs préoccupations à l'égard de présumées infractions aux droits de la personne au Chiapas, le 22 décembre dernier. Cette lettre a été présentée au Secrétariat par un groupe de 35 protestataires qui ont occupé la réception durant deux heures et demie en exprimant leurs opinions sur l'ALÉNA et les droits de la personne. Vous trouverez en annexe la copie d'un article de La Presse sur cet événement.

### **ADMINISTRATION ET FINANCES**

Je voudrais rappeler à votre attention que l'absence d'accord concernant le remboursement d'impôts entre les organismes gouvernementaux des États-Unis expose les ressortissants de ce pays qui travaillent à la CCE à l'incertitude en ce qui a trait à leur situation fiscale. De plus, un grand nombre d'employés américains qui maintiennent une résidence aux États-Unis, conformément à l'accord de siège entre la CCE et le Canada, ne sont pas considérés comme étant à l'emploi d'une organisation internationale, et ne sont par conséquent pas enregistrés comme tels auprès du département d'État américain. Cette situation soulève des questions quant à la validité des revendications du personnel américain de la CCE en matière de résidence.

Le gouvernement du Québec nous a fait parvenir une nouvelle version de son entente avec la CCE. Nous en avons fait parvenir copie au gouvernement du Canada, le 28 janvier 2000, afin que celui-ci vérifie si les modifications apportées à cette entente donnent suite aux observations qu'il a formulées. Nous sommes impatients de savoir si ces changements répondent aux préoccupations actuelles.

M<sup>me</sup> Martha Rosas a terminé son mandat au poste de gestionnaire de programme à la CCE et nous sommes rendus aux dernières étapes du processus de sélection pour combler ce poste. Il en est de même du poste de contrôleur qu'occupait M. Jack Person, et de celui de gestionnaire de programme dont la titulaire était M<sup>me</sup> Sarah Richardson. Nous avons par ailleurs entamé un processus de recrutement afin de combler le poste de M. Nick Nikkila, qui nous quittera en mai 2000.

Nous avons reçu la contribution des États-Unis et du Canada pour le premier trimestre, et sommes en train de communiquer avec le Mexique pour obtenir son calendrier de paiements. Nous sommes en voie de clôturer les comptes de 1999 et vous ferons parvenir sous peu le rapport financier du quatrième trimestre que nous transmettrons également aux vérificateurs.

### **SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL EN JUIN**

Les préparatifs de la session ordinaire du Conseil vont bon train et les dates convenues sont les 12 et 13 juin 2000. Le lieu est encore à déterminer, mais dès que le Secrétariat le connaîtra, il pourra organiser les activités publiques qui entourent la session du Conseil. Le premier avis de cette session, qui exposera le programme et donnera des renseignements généraux, sera diffusé vers le 1<sup>er</sup> mars 2000.

Un certain nombre d'éléments doivent être pris en considération afin de s'assurer que le public participera de façon satisfaisante. Il s'agit notamment : de la possibilité d'entreprendre des

discussions de fond; de la manière dont le public échangera avec les ministres et les membres du CCPM; des ateliers qui se tiendront sur place; de l'aide financière aux participants. Le CCPM a proposé pour thème « La santé des enfants et l'environnement ». Le Secrétariat a pris note de cette proposition en soumettant à l'approbation du Conseil la tenue d'un atelier spécial sur ce sujet, parallèlement à la session. Cela permettrait de lancer une discussion de fond sur certains aspects des travaux de la CCE. Je vous donnerai de plus amples renseignements sur ces questions lorsque vous examinerez le programme du Conseil, soit un peu plus tard au cours de la présente séance.

### **Divers**

En dernier lieu, je vous remets une illustration de la pièce commémorative qu'émettra le Trésor mexicain et que l'on pourra se procurer dans les banques. L'*Instituto de Ecología de Guanajuato* assumera les frais de frappe de cette pièce, et si sa vente permet de faire du profit, celui-ci servira à financer directement les efforts de remise en état du réservoir Silva. Cette pièce porte le logo de la CCE en reconnaissance du soutien que celle-ci a apporté à la restauration et la conservation des terres humides.